A flanc de coteau

N° 348 MARS 2020

Mensuel d'information de la commune



Sommaire

Edito du maire	1
Comité de jumelage	2
Conseil municipal	3
Comédie itinérante	5
Tennis	6
Anciens pompiers	7
Moto portage sécurité	7
Découvrir avec Vous	8
CALM	8
Jeunes de 70 ans	8
Inscriptions scolaires	9
AZUL	10
Animations	11
Animations	12

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet Tirage : 1 450 ex - impression : Le Crestois

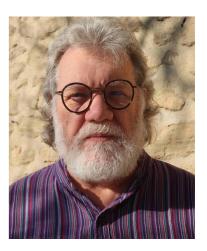
Comité de rédaction : commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page : Sophie Pitet

EDITO

Dans quelques jours, vous allez élire une nouvelle équipe municipale.

Depuis plusieurs mois, j'ai décidé de ne pas solliciter vos suffrages. Cette décision a été mûrement réfléchie. Elu conseiller municipal en mars 1989, devenu adjoint en octobre 1994 puis maire en juin 1999, il m'a semblé judicieux de prendre du recul, même si la passion est toujours présente.



Durant toutes ces années, je me suis totalement investi pour Montmeyran et les Montmeyranais. J'ai beaucoup donné et je ne regrette rien car j'ai également beaucoup reçu en retour. J'ai notamment eu la chance de travailler avec du personnel totalement impliqué pour le service public et aussi de rencontrer des femmes et hommes enthousiastes dans leur domaine d'activité.

Ces mandats m'ont réellement permis de faire de très belles rencontres.

Je suis conscient que tout n'a pas toujours été parfait mais le budget de notre commune ne permet pas de répondre à toutes les exigences, surtout depuis la baisse drastique des dotations de l'Etat depuis 2012.

Je veux toutefois dire à l'ensemble des élus qui m'ont accompagné durant ces mandats qu'ils peuvent être fiers de notre bilan.

Montmeyran s'est développé « en douceur » en essayant de concilier son caractère de village tout en répondant aux nombreuses demandes des habitants, notamment des nouveaux, souvent des citadins qui voudraient conserver les avantages de la ville sans en avoir les inconvénients...

Le développement des services autour de l'enfance (même si des problèmes de garde d'enfants demeurent), le choix d'un nouveau multi-accueil (dont la gestion incombe aujourd'hui à l'agglo), la réalisation d'équipements tels que le Forum (salles de danse et de judo) ou la médiathèque, l'aide apportée pour l'installation de professions médicales, l'aménagement adapté du centre du village pour favoriser les commerces de proximité (aménagement pourtant fortement contesté en son temps) ont contribué de faire de Montmeyran un village recherché avec en contre partie, malheureusement, une inflation du prix

de l'immobilier....d'où la construction de quelques logements locatifs accessibles à tous.

Après deux ans de rigueur et les efforts de tous les acteurs de la vie montmeyranaise, la situation financière est saine, l'endettement maîtrisé et les nouveaux investissements nécessaires au bon développement de notre commune peuvent être envisagés avec ou sans recourir à l'emprunt.

Je tiens aujourd'hui à remercier tous les Montmeyranais qui m'ont fait confiance pour conduire les affaires de la commune. Mes pensées chaleureuses vont également à tous les personnels et à tous les élus qui m'ont aidé, secondé, soutenu durant ces deux décennies en ayant toujours comme objectif l'intérêt général au risque de mécontenter ceux pour lequel l'intérêt personnel devrait être prioritaire....

C'est une des difficultés de la fonction d'élu, difficulté que devra appréhender et gérer la nouvelle équipe qui va œuvrer pour les 6 années à venir.

A ces femmes et hommes qui ont le courage de s'engager pour le bien être de leurs concitoyens et le bien vivre ensemble à Montmeyran, je souhaite bon courage et leur adresse mes vœux sincères de pleine réussite.

Petits déjeuners allemand dans les écoles de La Baume Cornillane et de Montmeyran.

C'est maintenant une tradition. Chaque année en janvier, le comité de jumelage de Montmeyran La Baume Cornillane Groß Bieberau offre un petit déjeuner typiquement allemand aux enfants des écoles, en accord avec les enseignants, à l'occasion de l'anniversaire du traité de l'Elysée du 22 janvier 1963, date qui a ensuite été retenue pour la journée de l'amitié franco-allemande.

C'est d'abord à La Baume Cornillane que les bénévoles de l'association emmené par le président Jean Luc Fessier, du maire Jean Meurillon et de sa première adjointe Claudine Peyrard ont préparé un petit déjeuner composé de jus de fruit, cacao, pain, charcuterie allemande et fromage qui a été servi aux enfants dans le nouveau réfectoire.

Le lendemain la même opération a eu lieu à l'école élémentaire Roger Marty de Montmeyran. Dès 7h00 le président du comité et des bénévoles de l'association dont le maire et des élus ont préparé ce petit repas matinal destiné aux enfants qui a été pris dans chaque classe. Le mode d'alimentation des allemands, le jumelage et les échanges entre les comités, notamment les camps d'été, ont été expliqués aux élèves.

Le prochain camp d'été pour les jeunes aura d'ailleurs lieu à Montmeyran du 7 au 14 juillet avec la venue des jeunes allemands. Les enfants forts intéressés ont posé de nombreuses questions sur le déroulement de ce camp auquel ils pourront participer.

A souligner que les camps de jeunes sont subventionnés par l'Office Franco Allemand de la Jeunesse (OFAJ).



Ecole élémentaire Roger Marty



L'équipe des bénévoles

A noter : assemblée générale du Comité de Jumelage : vendredi 6 mars à 20H00 à la salle des fêtes de Montmeyran

Inscriptions pour le WE de l'Ascension en Allemagne Contacter JL FESSIER 04 75 59 52 47

André Kempf, pour le comité

Conseil municipal du 30 janvier 2020 Compte-rendu

Présents: Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, , Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés: Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Carole de JOUX (procuration à Olivier ROCHAS), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Alain JUVENTIN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Le maire présente le compte administratif qui sera voté lors de la prochaine séance, le compte de gestion n'ayant pas encore été reçu du comptable public.

2. Finances – Demande de subventions pour les locaux périscolaires

Compte tenu du manque de places en périscolaire, il conviendrait de demander des subventions en vue de l'agrandissement des locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2020
- sollicite l'attribution d'une subvention départementale au titre des projets de cohérence territoriale
- et autorise le maire à engager toute démarche en ce sens selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Financements demandés		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant	Taux
Honoraires d'architecte	30 174 €	DETR ou DSIL	67 171 €	25,00%
Honoraires externes	15 000 €	Subvention dé- partementale	53 737 €	20,00%
Travaux	223 510 €	Reste à charge	147 776 €	55,00%
Total	268 684 €		268 684 €	

3. Finances – Amortissements des subventions d'équipement

L'attribution de compensation négative que la commune budgétise en investissement est considérée comme une subvention d'équipement. En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du

CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées au compte 204) sont obligatoirement amorties, dés l'année suivante.

Les textes prévoient que la collectivité peut neutraliser totalement ou partiellement l'impact budgétaire de des d'équipement l'amortissement subventions versées. Ce dispositif budgétaire et comptable facultatif permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de

- fixer à 15 ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations
- opter pou la neutralisation de ces amortisseme

4. Ressources humaines – Modification du tableau des emplois

Suite au départ de Jean-Pierre LEYRAL à la retraite, le choix a finalement été fait de titulariser Delphin PETIT qui assure depuis plusieurs mois des remplacements au sein de l'équipe des services techniques. A cette fin il est nécessaire de modifier le poste comme suit :

- Suppression au 31/01/2020 d'un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps complet au grade d'adjoint Technique principal 1ère classe
- Création au 02/02/2020 d'un poste d'agent polyvalent des services techniques à temps complet au grade d'Adjoint Technique.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cette modification à l'unanimité.

5. Valence Romans Agglo – Avenant à la convention Autorisation des droits du sol

A la suite d'un travail de réflexion commun entre les élus, les agents des communes, le service ADS, ainsi que le comité de pilotage, il a été validé :

√ des évolutions pour optimiser la collaboration entre les communes et le service instructeur :

- le service commun est organisé en deux pôles territorialisés, un pôle sur le bassin de Romans et un pôle sur le bassin de Valence, pour une meilleure proximité avec les communes adhérentes;
- des rencontres régulières, entre l'instructeur référent et la commune, sont planifiées au sein des bureaux ADS de Valence ou Romans. La fréquence est fonction du nombre d'équivalents PC instruits par an;
- en plus de ces rencontres régulières, les élus peuvent solliciter le service pour travailler en amont les projets.
- une modification des modalités de la participation financière des communes avec une diminution de la part fixe liée à la population communale établie à 20 % du budget et la part variable répartie proportionnellement au nombre d'équivalents permis de construire instruits à l'année correspondant à 80 % du budget. Cela aura pour conséquence une augmentation du coût pour Montmeyran.

La mise en place de ces nouvelles modalités a entrainé des modifications du règlement du service et nécessite la signature d'une nouvelle convention avec les communes adhérentes.

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions;
- De confier l'instruction des actes suivants au service commun ADS :
 - permis de construire,
 - permis d'aménager,
 - permis de démolir,
 - déclarations préalables maison individuelle,
 - déclaration préalable lotissement,
 - déclaration préalable située en zone de risque,
 - autres déclarations préalables,
 - certificat d'urbanisme d'information (Cu a)
 - certificat d'urbanisme opérationnel (Cu b)
 - décision préalable du Maire lorsque le projet porte sur une construction édifiée sur un immeuble classé monument historique conformément aux dispositions de l'article R 425-23 du code de l'Urbanisme;
- ✓ D'autoriser et mandater le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération ;

6. Aménagement – Avis sur un projet de centrale photovoltaïque

Les sociétés Rhône Vallée Energie et Egrega ont présenté à la commune un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site d'une ancienne carrière appartenant au groupe Giammatteo. Les parcelles concernées sont classées en zone A du plan local d'urbanisme.

Une demande de permis de construire a tout de même été posée. Elle est instruite par l'Etat qui délivrera le permis s'il est accepté.

Au titre de l'urbanisme, la commune a déjà été saisie et a donné un avis défavorable : « L'installation d'une centrale photovoltaïque n'est pas permise par le règlement du PLU. Un tel projet nécessiterait une modification du PLU, non envisagée à ce jour. Ce type de projet ne peut pas être considéré comme une installation nécessaire à des équipements collectifs ou de service public. De plus le projet est susceptible de nuire à l'activité agricole, le terrain pouvant à ce jour accueillir un bâtiment agricole ».

L'Etat a par ailleurs transmis ce dossier au titre des articles L122-1 et R 122-7 du Code de l'environnement afin que la commune donne un avis par voie de délibération. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de donner un avis défavorable, Hervé Hodcent ayant voté contre.

7. Fin d'un conventionnement

Par délibération concordantes en date des 13 et 14 décembre 2018, Drôme Aménagement Habitat et la commune de Montmeyran avait décidé d'établir une convention de partenariat.

Au regard des difficultés qui se sont faites jour et des échanges avec Drôme Aménagement Habitat, les parties ont convenu qu'il était opportun de ne pas mettre en œuvre cette opération,

Monsieur le Président de Drôme Aménagement Habitat a soumis à son conseil d'administration une délibération ayant pour objet

- de donner son accord au non engagement de l'opération,
- de donner son accord au non engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique,
- de prendre acte de la résiliation d'un commun accord et sans demande réciproque de la convention de partenariat.

Cette délibération a été adoptée le 13 décembre 2019. Dans ces conditions, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de retirer la délibération susvisée du 14 décembre 2018 engageant l'opération et autorisant le maire,
- de prendre acte de la résiliation d'un commun accord et sans demande réciproque de la convention de partenariat,

8. Valence Romans Agglo - Rapports d'activité assainissement

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activité Assainissement et Déchets de Valence Romans Agglo.

9. Compte-rendu des syndicats et commissions

Le maire indique que la commission Finances s'est réunie pour traiter du compte administratif 2019 et du budget 2020. Il explique que la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée en 2023 et qu'un système de compensation a été mis en place par le reversement de la part départementale de la taxe foncière au bloc communal. La loi prévoit le gel du taux

de cette taxe pour 2020. Aussi le maire propose d'établir le budget 2020 avec une hausse de 1 % des taxes sur le foncier correspondant à l'inflation 2019. L'idée serait de voter au mois de février un budget de fonctionnement bien établi et de n'inscrire en investissement que les programmes déjà prévus pour que la prochaine équipe puisse déterminer par décisions modificatives les travaux à entreprendre en 2020. La commission Finances se réunira le 17 février et le conseil municipal le 20 février.

Le maire indique que le CCAS s'est réuni notamment pour voter le budget 2020. La commission personnes âgées a quant à elle fait particulièrement le point sur le repas de Noël.

10. Questions diverses

Le maire explique qu'une "portes ouvertes" du Sytrad est organisée le 20 février. La séance est levée à 22h40.



Les associations de Montmeyran

C'est en 1934 que, sous la municipalité de M. Maurice POLLET, fut créée une société de Tennis qui regroupait environ vingt membres sur un seul court en terre battue construit par les joueurs. Avec l'arrivée de la guerre et faute de joueurs, la société a disparue.



45 ans plus tard, le 24 Novembre 1979, le Tennis Club de Montmeyran, 43^{ème} club du Comité Drôme Ardèche, est né. Il vit le jour grâce au financement impliquant cinq communes du syndicat intercommunal permettant la construction de deux courts (1980 et 1981). Le club fut affilié à la Fédération Française de Tennis et bénéficia de l'aide de la FFT et de la Jeunesse et des Sports.

Sitôt créé, le club compte environ 160 membres et grâce à M. et Mme ALLEMAND, récemment formés Éducateurs, démarre la pratique du Tennis.

Mme MINDREN, alors présidente, souhaite que le club grandisse et attire le plus grand nombre de personnes à la pratique du Tennis. L'éclairage des courts, en 1985 et 1989, ainsi qu'un troisième court favorisent cette évolution. Cinq ans plus tard, en 1986, sous la présidence de Claude BUHOT, le Club House voit le jour afin d'accueillir les joueurs d'autres équipes dans une ambiance conviviale.

De 1987 à 1992, Charles DONADINI puis Claude BUHOT donnent au club un élan dans la compétition en créant de nombreux évènements : le tournoi interne individuel, le tournoi jeunes, le tournoi de doubles et le Trophée MARGIER aidé en cela avec le concours de Rodolphe CASCALES, jeune diplômé d'état, qui fera évoluer l'école de Tennis.

Gérard TRACOL a pris la suite jusqu'en 1996 puis Gérard RICHAUD, pendant huit ans, qui fera que le club prenne sa place au sein du Comité Drôme Ardèche. Caroline DOMBRET lui succèdera ensuite.

A partir de 2006 et pendant 13 Ans, Colette DUHAIL reprend le flambeau faisant de l'école de Tennis son cheval de bataille. Le nombre de jeunes compétiteurs ne cesse d'augmenter avec des résultats en équipes encourageants.

Tennis Club de Montmeyran (TCM)

En effet, plusieurs équipes seront Championnes Drôme Ardèche que ce soit en jeunes ou en adultes et représenteront les couleurs du Tennis Club de Montmeyran. Après de bons et loyaux services, Rodolphe quitte le club en 2012 et se voit remplacé par un nouveau salarié, le jeune Rémi BREMOND, dont la mission de développement du club sera une de ses ambitions. Il sera aidé en cela par des jeunes du club et des membres du bureau très motivés.

A ce jour, le T.C Montmeyran compte près de 200 licenciés avec 33 équipes engagées dans les différentes compétitions notamment l'équipe 1 « Hommes » en Ligue 3 Régionale ainsi que de nombreux joueurs en Tennis loisirs. De plus, le club organise des stages multi-activités durant les vacances scolaires ainsi que des sorties « Festi samedi » pour les jeunes. Dans le cadre de son développement, le club souhaite également s'investir dans le Tennis Féminin et le Tennis Santé.

La pérennité du TC Montmeyran, afin de conserver son salarié, est très importante. Pour cela, il peut compter sur les différentes subventions de la commune, du département ainsi que le comité et la Fédération. Enfin, la participation des sponsors aide le club dans la réalisation de toutes ses missions.

Le nouveau président Jérôme TROUILLER, Félix KONIECZNY (Trésorier) et Sylviane BOMPARD (secrétaire) ainsi que toute l'équipe dirigeante espère que ce club puisse encore avoir de beaux jours devant lui avec toujours à l'esprit "Le TENNIS, un sport pour toutes et tous". Avec de nombreux projets en cours, un quatrième court, la couverture de deux terrains ou bien encore un beach, l'équipe dirigeante reste tout autant motivée que les équipes précédentes.



Le bureau année 2018/2019

http://www.club.fft.fr/tc.montmeyran/;
https://www.facebook.com/Tennis-Club-Montmeyran

Thierry Miletto, TCM Recueilli par André Kempf , commission info com

Association des anciens pompiers de La Raye

L'association des anciens pompiers de la Raye présidée par Gérard Pelurson a tenu sa 18ème assemblée générale à l'auberge de Montalivet en présence du Maire Bernard Brunet, du nouveau Chef de centre Laurent Tassi, de son adjoint Jacques Brozille, du Président de l'amicale des actifs Gilles Darnaud et de son adjoint Gilles Dorier,

Une cinquante de personnes étaient présentes et le Président était très heureux d'accueillir pratiquement tous les adhérents de cette association.

Après avoir retracé toute les activités de 2019 et discuté sur les projets 2020, une sortie en juin et une soirée à la salle des fêtes de Upie le 14 novembre 2020 ont été programmées.



Cette assemblée s'est clôturée à la satisfaction générale par un succulent repas offert par l'association.

Gérard Pelurson

Assemblée générale de Moto Portage Sécurité

Lors de l'assemblée générale de MOTO PORTAGE SECURITE, après l'adoption à l'unanimité de tous les rapports et l'élection d'une partie du bureau, le calendrier pour la nouvelle saison fût présenté aux adhérents. Le sérieux et le professionnalisme de notre association nous amène à participer à plus de 80 % des épreuves en Drôme Ardèche avec cette année deux nouvelles demandes dont l'une émanant de l'organisateur de la plus grande cyclosporine

d'Europe qui se déroule en ARDECHE.

MOTO PORTAGE SECURITE sera présente auprès de la société du Tour De France lors du Challenge PARIS NICE et l'ETAPE du TOUR qui se dérouleront sur les hauteurs de NICE. Cette année , une quarantaine d'épreuves de tous niveaux , avec une recrudescence d'épreuves UCI professionnelles à étapes , feront appel à nos services en FRANCE et pays limitrophes pour la sécurisations des épreuves avec notre voiture ouvreuse et nos motards sécurité, ainsi que du portage d' officiels (commissaires , presse , caméramans TV ...) avec notre équipe de motards spécialistes service portage.

Notre effectif de 35 motards sera renforcé de 3 nouvelles recrues qui viennent de passer avec succès l'examens motard FFC, ce qui nous permettra de satisfaire les nouvelles demandes arrivant souvent en cours



de saison. Notre partenariat avec l'association ESU pour la sécurisation du MOTO TOUR 2020 est reconduit pour cette année.

Notre association participe aussi aux manifestations se déroulant sur MONTMEYRAN en mettant à disposition gratuitement le véhicule ouvreur course du club avec son chauffeur pour assurer l'ouverture du corso de Pâques lors de la traversée du village, et pour la sécurisation du village, plan anti attentat, en mettant à disposition de la Mairie le véhicule pour la sécurisation des sites.

Remerciement à La Mairie de MONTMEYRAN et à nos partenaires pour leur soutien financier qui nous permettent de parfaire notre équipement.

François MILLOT
Co-président de MOTO PORTAGE SECURITE
0688210726



Billets en prévente à la Médiathèque de MONTMEYRAN ou sur le site : http://decouvriravecvous.wixsite.com/decouvriravecvous - Informations au 06 45 17 09 65 ou 06 09 87 19 24



Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Janvier 2020, dans sa majorité, l'assemblée a décidé la mise en sommeil du club pour une durée de 2 ans. A l'issue de cette période, faute de repreneurs, la dissolution de l'association interviendra. Les archives, la trésorerie et le matériel informatique sont conservés durant cette période .

Néanmoins, l'association recherche des personnes propriétaires de véhicules anciens ou « youngtimers » et des volontaires pour composer un nouveau bureau. Les personnes à contacter pour tous renseignements : Mr. BRINGER Hervé 06 30 52 21 48 Mr. LEGRAND Daniel 06 33 82 90 57



« Jeunes montmeyrannais » de 70 ans

Le 7 décembre dernier, ils se sont retrouvés 40 « jeunes montmeyrannais de 70 ans », tous heureux d'être là, soit pour se remémorer des souvenirs d'enfance avec photos à l'appui, soit pour faire plus ample connaissance avec leurs nouveaux « classards » venus habiter Montmeyran à la retraite.

Une rétrospective de l'année 1949 a été faite en évoquant les célébrités du même âge et tous les évènements importants qui s'étaient déroulés dans de nombreux domaines l'année de leur naissance.

L'ambiance était des plus chaleureuse dans la salle de l'Auberge de Montalivet où chacun a pu apprécier éga-

> lement l'excellent repas concocté et servi par un personnel fort sympathique!!

Tout le monde a eu du mal à se séparer vers 16h, avec la promesse de ne pas attendre trop longtemps pour se revoir ».

Maryse LEGRAND



Infos pratiques

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS ECOLE MATERNELLE ROGER MARTY pour l'année scolaire 2020/2021

Inscription en mairie dès maintenant:

Elle concerne les enfants qui n'ont jamais été scolarisés à l'école Roger Marty et qui sont nés en 2015, 2016, et 2017, de grande, moyenne et petite sections. Les inscriptions peuvent se faire en mairie dès maintenant. Les parents voudront bien se présenter à la mairie de la commune de résidence, muni du livret de famille et du carnet de santé. L'admission à l'école se fait ensuite lors des permanences organisées à cet effet (voir ci-dessous). Même démarche pour les enfants nés en 2018, de toute petite section, (sous réserve d'admission définitive voir ci-dessous).

<u>Permanences pour l'admission à l'écolematernelle R.Marty du lundi 4 mai au vendredi 29 mai 2020 :</u>

Pour l'admission des enfants nés en 2015, 2016, 2017 :

Se présenter dès maintenantà l'école maternelle, avec la fiche d'inscription délivrée en mairie et le livret de famille, (prendre rendezvous avec le directeur)

Se rendre aux permanences fixées ci-dessous pour l'admission (sans rendez-vous).

Pour les enfants nés en 2018 : Après inscription en mairie se présenter également avec la fiche délivrée par cette dernière, et le livret de famille, aux permanences fixées ci-dessous. Il ne s'agira, dans l'immédiat, que d'une pré-admission. La décision d'admission définitive sera prise éventuellement mi-juin, si l'effectif global de l'école le permet. Les familles seront informées aussitôt. Si l'admission était confirmée, elle se ferait dans la limite des places disponibles et selon une organisation pédagogique adaptée aux enfants de cet âge. En tout état de cause, la scolarisation des enfants de toute petite section (2018) ne pourrait se faire que le matin.

lundi 4 mai de 16h40 à 18h / mardi 5 mai de 16h40 à 18h jeudi 7 mai de 16h40 à 18h / lundi 11 mai de 16h40 à 18h mardi 12 mai de 16h40 à 18h / jeudi 14 mai de 16h40 à 18h vendredi 15 mai de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30 lundi 18 mai de 16h40 à 18h / mardi 19 mai de 16h40 à 18h lundi 25 mai de 16h40 à 18h / mardi 26 mai de 16h40 à 18h jeudi 28 mai de 16h40 à 18h vendredi 29 mai de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

Les familles sont invitées à inscrire leur enfant durant ces permanences et au plus tard le mardi 28/05 pour permettre l'organisation pédagogique anticipée de l'école.

Avant ou après ces dates, prendre rendez- vous auprès du directeur : 04.75.59.41.63

Avenue du Vercors - 26120 MONTMEYRAN ce.0260781h@ac-grenoble.fr



Votre agenda de mars

vendredi 6

COMITE DE JUMELAGE AG 20h30 salle des fêtes

Samedi 14

DECOUVRIR AVEC VOUS concert 20h30 salle des fêtes BOULES Challenge CHAPULLIOT

Dimanche 15

Elections municipales

Mardi 17

COMEDIE ITINERANTE 20h salle des fêtes

MEDIATHEQUE 20h Contes du Père Castor

Vendredi 20

MEDIATHEQUE Concert et repas partagé 19h

Samedi 21

FOOT soirée salle des fêtes

Mardi 24

FESTIVAL D'UN JOUR film 18h45 salle des fêtes

Mercredi 25

AZUL conférence salle des fêtes

Vendredi 27

ECOLE SAINTE MARIE tombola Salle des fêtes

Samedi 28

CLUB DES CHENES Belote 14h salle des fêtes

Dimanche 29

PETANQUE Éliminatoire

30 mars

TENNIS tournoi open

État Civil

Avis de naissance

Yohan HENNECHART Né le 17 février 2020 Rue des Chênes Verts

Avis de décès

René CHAZALET (91 ans) Périnet



Azul, RERS Montmeyran Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs/ Savoirs Faire



Qu'est-ce qu'un Partage de Savoirs?

Chaque personne est à la fois porteuse de connaissances et d'ignorances, chacun cherche à s'enrichir de nouveaux savoirs. Le partage de savoirs permet d'apprendre et de transmettre des connaissances en toute convivialité!

C'est une façon de se valoriser car nous savons tous des choses même si parfois nous pensons ne pas être capables de les transmettre. Il n'y a pas de petits ou de grands savoirs!

Comment ça marche?

Il suffit de formuler des offres et des demandes de Savoirs ou de Savoir-Faire. Nous sommes là pour mettre en relation les offreurs et les demandeurs.

De là naissent des rencontres régulières ou ponctuelles. La seule valeur qui circule c'est le savoir et bien sûr, la convivialité est de mise!

Partages en cours et à venir

Atelier coup de cœur de lecture - Visites culturelles expos/ Musée - Faire son arbre généalogique - Portraits au Fusain, crayon pastel... La pratique du Wùo Taï - Jeux de société - Troc des plantes *dimanche 26 Avril* Découverte de la commune à vélo - Tailles des

Rappel : Sentiers de randonnées pédestre

Dans le cadre d'un projet de sentier de randonnée pédestre, réalisé par le groupe de travail communal « les sentiers », en collaboration avec Valence Romans Agglo, un itinéraire est proposé autour de l'Oye, les Coteaux, Bernoir et bien sûr, le village de Montmeyran.

Afin de pouvoir avancer sur ce projet, les propriétaires des parcelles situées sur ou en bordure de cet itinéraire seront prochainement contactés par VRA, M. Calmette Aurélien, chef de projet sentiers de randonnée, dans le but de leur proposer la signature d'une convention de passage qui les déchargera de leur responsabilité lorsque les randonneurs emprunteront cet itinéraire sur les propriétés concernées.

Nous remercions par avance les propriétaires de leur bienveillance et de leur solidarité pour la bonne réalisation de ce projet.

Le Groupe de Travail « les sentiers »

arbustes - Soirée table ronde autour du Jeûne - Soirée débat/ conférence - Projection film doc

Les rencontres mensuelles sont ouvertes à tous !
On vous attend avec grand plaisir !

Prochaines dates: Lundi 9 mars - mercredi 8 avril AG

- jeudi 7 mai - lundi 8 juin

Lieu: Annexe médiathèque de Montmeyran

Heure: 19H30

Vous pouvez nous joindre à l'adresse mail suivante :

asso.azul@gmx.fr

Contact Tél: 06 82 15 43 15

Pascale Zussy pour Le collectif Azul







La MJC se réserve le droit d'annuler le stage si le nombre de participants n'est pas atteint.

<u>Inscription et paiement</u> auprès de la <u>MJC</u> aux heures d'ouvertures <u>04.75.59.34.95</u> ou auprès de

Mr ILDEI Stéphane : compagnie.renart@live.fr 06.64.14.63.84 (infos, inscriptions)

(Chèques vacances et TOP DEPART acceptés)







LE Club Des CHENES de MONTMEYRAN

organise son

CONCOURS DE BELOTE

Samedi 28 mars à 14h

à la salle des fêtes de MONTMEYRAN

INSCRIPTION 20 € par Equipe de 2

⇒ Nombreux lots à gagner :

1er prix : 1 bon d'achat de 120€

⇒ Tous les participants sont primés

Buvette - Buffet



Le Festival d'un jour à MONTMEYRAN

Mardi 24 mars à la salle des fêtes à 18h45



Visuel (© FOLIVARI / PANIQUE! / STUDIOCANAL / RTBF (Télévision belge) - OUFtivi / VOO / Be tv)

Le Grand Méchant Renard et autres contes

B. Renner et P. Imbert 1 h 20 min | dès 4 ans

Ceux qui pensent que la campagne est un lieu calme et paisible se trompent, on y trouve des animaux particulièrement agités, un renard qui se prend pour une poule, un lapin qui fait la cigogne et un canard qui veut remplacer le Père Noël. Si vous voulez prendre des vacances, passez votre chemin...

